

Département du Travail des États-Unis
Bureau des affaires internationales du travail
Bureau du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des personnes

Ordonnance 13126
Liste des produits issus du travail forcé ou de la servitude des enfants
Au 2 décembre 2014

Bénin

Coton

Selon certains rapports, des enfants âgés de 6 à 17 ans sont contraints de travailler à la production de coton au Bénin. La culture du coton se fait avant tout dans le nord du pays, notamment à Banikoara, et selon les ONG et les organisations internationales, un grand nombre d'enfants sont des victimes de la traite ou émigrent dans cette région en provenance d'autres parties du pays, ou du Burkina Faso ou du Togo. Les enfants sont parfois attirés par de fausses promesses faites par les trafiquants quant aux conditions de travail ou aux termes d'emploi. Certains enfants travaillent dans le cadre de contrats d'une durée d'un an et ne sont pas autorisés à partir avant la fin de l'année. Ils ne sont payés qu'à la fin du contrat, une fois que le coton est vendu; toutefois la plupart des enfants indiquent qu'ils ne reçoivent pas l'intégralité du paiement qui leur est dû et certains ne sont pas payés du tout. Les enfants vivent généralement avec leur employeur et ne reçoivent pas de nourriture en quantité suffisante.